

10.03.2009 Médecines complémentaires

PSVT – Votations du 17 mai

Chers Camarades,

Les médecines complémentaires sont très appréciées. De nombreux patients y recourent régulièrement et en sont satisfaits. Elles répondent à une demande et à un besoin.

Certaines méthodes de médecines complémentaires ont des résultats tout à fait étonnants, même s'il est quelquefois difficile d'en démontrer les effets selon les protocoles scientifiques que nous connaissons maintenant. C'est la raison pour laquelle, les recherches faites par le DFI pour tenter de montrer l'efficacité de ces méthodes ont abouti à un résultat peu clair.

Ce qu'on peut dire d'une manière générale, c'est que ces méthodes sont très bon marché et, en principe, sans danger, bien que cela puisse se discuter pour certaines méthodes.

Ces méthodes de soins ont donc leur place dans le catalogue de base de l'assurance obligatoire des soins, mais aussi dans la formation des jeunes médecins, dans la formation continue et dans la recherche.

Une initiative avait été lancée et elle a obtenu un résultat très rapide et très concluant, ce qui a montré l'intérêt de la population pour la médecine alternative. Cependant, cette initiative allait très loin. Elle ajoutait un article 118a de portée générale, à la constitution et proposait « la prise en charge complète des médecines complémentaires ». Cela signifiait, selon les initiants, « la prise en compte complète des médecines complémentaires dans la formation de base et continue, dans l'enseignement et la recherche, dans le domaine des produits thérapeutiques et, s'agissant des prestations fournies par des médecins, dans celui des assurances sociales ».

Il s'agissait là d'une ouverture très importante. Il est très difficile de dire aujourd'hui ce que cela aurait eu pour conséquence en termes de formation ou d'assurances sociales. Il est tout aussi difficile de le chiffrer, mais ça aurait certainement été très important.

Beaucoup de personnes s'étaient insurgées contre le retrait des cinq méthodes thérapeutiques alternatives du catalogue de base, que le DFI avait décidé après l'analyse des résultats de son étude. Nous avons pu mesurer alors l'importance que

les médecines complémentaires ont pour de nombreux patients. Nous pouvons le mesurer aussi aux nombre d'interventions parlementaires qui touchent ce domaine.

Le Parlement était conscient de l'intérêt du public. Vu l'ouverture de l'initiative, il n'a pas voulu courir le risque de la voir acceptée en votation et il lui a donc opposé un contre-projet. Le contre-projet n'est pas très différent de l'initiative. On a seulement retiré du texte le mot « complet », ce qui permet une interprétation un peu plus large, et donc un peu moins large... si vous me suivez !

On pourrait ainsi réintroduire dans le catalogue de base les méthodes de médecine complémentaires telles que l'homéopathie, la phytothérapie, la thérapie neurale, la médecine anthroposophique et la médecine chinoise, mais également d'autres méthodes reconnues, que le Conseil fédéral jugerait utile d'ajouter.

Le contre-projet a suffisamment convenu aux initiants pour qu'ils décident de retirer leur initiative. Nous ne voterons donc le 17 mai prochain que sur le contre-projet. Si j'avais un doute par rapport à l'étendue de l'initiative, je n'en ai aucun en ce qui concerne le contre-projet, que j'ai soutenu au Parlement et je peux donc vous recommander sans problème le OUI lors des votations prochaines.

Le comité neuchâtelois pour les médecines complémentaires est déjà constitué et j'en fait partie. La présidente en est Nathalie Calame, médecin du centre de santé de Colombier. J'espère bien sûr que le PS rejoindra ce comité et participera à cette campagne.